



Concertation nationale pour la construction du Programme Opérationnel National du FSE+

Contribution de la Fondation Apprentis d'Auteuil
29/11/2019

Quels sont les besoins qui n'ont pas été couverts par le Programme Opérationnel national 2014-2020, et qui mériteraient de l'être par le futur programme ?

Prévention du décrochage scolaire

Le PON 2014-2020 a restreint en cours de période la cible des bénéficiaires des actions de prévention du décrochage scolaire. Dans sa version modifiée de décembre 2018, seules les actions pour les collèges et les lycées sont possibles (PI 10.1).

A l'instar de la Commission Européenne qui pose un cadre de prévention du décrochage scolaire dès la petite enfance¹, il nous paraît tout à fait essentiel de mener des actions le plus en amont possible de la scolarité des jeunes, dès l'école primaire, pour assurer aux jeunes une sécurité et une meilleure stabilité dans leur environnement scolaire, en vue de leur future insertion professionnelle (cf. Annexe « Décrochage scolaire »).

Insertion des jeunes

L'IEJ, couplé avec le FSE, nous a permis de lancer de nombreux dispositifs de remobilisation des jeunes ni en emploi ni en formation dits NEET dans certaines régions. Cependant, nous aurions pu créer davantage de projets si l'intégralité du territoire avait été concerné par cet appui spécifique aux jeunes en très grande difficulté². Nous nous réjouissons que cette initiative couvre l'intégralité du territoire français dans la prochaine programmation 2021-2027.

Nous estimons que nous gagnerions en efficacité si nous pouvions envisager davantage de complémentarité entre certains dispositifs de remobilisation/insertion et la garantie jeunes : par exemple :

- Qu'un jeune puisse être à la fois en Garantie Jeunes et intégrer un dispositif de remobilisation ou
- Qu'en amont de l'entrée en parcours Garantie Jeunes, le jeune bénéficie d'un temps de remobilisation pour définir son projet professionnel, et que la garantie jeunes ait ensuite un meilleur effet de levier sur son insertion grâce à cette étape préalable.

Cela permettrait de recentrer les différents acteurs de l'insertion autour des besoins des publics et éviterait de créer des situations de mise en concurrence entre structures de l'accompagnement socio-professionnel.

¹ Recommandation du Conseil du 22/05/2019 relative à des systèmes de qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance – Extrait : « la participation à des programmes de qualité en matière d'éducation et d'accueil de la petite enfance constitue un facteur important dans la prévention du décrochage scolaire ».

² Etaient concernées en 2014-2020 : *Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Martinique et Réunion et au titre de la flexibilité les départements des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Garonne et de la Seine-Saint-Denis.*

Inclusion active

- Des actions d'accueil de jeunes ou de familles pour recréer du lien social n'ont pas pu être soutenues dans le cadre des FSEI 2014-2020 du fait de l'anonymat des personnes reçues dans ces dispositifs. Or, ces dispositifs œuvrent en faveur d'une inclusion active et de la resocialisation, comme étape préalable à un retour dans le droit commun ou dans le suivi de celui-ci, mais requièrent un fonctionnement plus souple pour soutenir ces bénéficiaires, pour lutter par exemple contre l'effet « démarches administratives » cité parmi les causes du non-recours à des dispositifs par les bénéficiaires³. Le FSE+, dans son futur périmètre élargi, devrait couvrir ce type d'actions et assouplir les exigences de suivi administratif (voir notre point ci-dessous « sur les éléments techniques »).
- Actions d'appui aux structures : dans le cadre de ses différentes actions et missions, Apprentis d'Auteuil a un rôle majeur dans le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi pour les publics jeunes les plus en difficultés. Au cours des différentes actions que nous avons menées, nous nous sommes très souvent positionnés comme des concepteurs, des coordinateurs et des animateurs de dispositifs d'insertion. Nous savons que plusieurs axes et priorités d'investissement permettaient le financement d'actions d'appui aux structures (axe 1 PI8.7, OS1 « expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises », axe 3 PI 9.1 OS2 (« Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion ») et OS3 (« développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'ESS »). Nous souhaitons que le prochain PON encourage davantage les structures comme les nôtres à nous mobiliser sur ces mesures d'appui à la conception de nouveaux dispositifs innovants.

Concernant les 11 « objectifs spécifiques » du FSE+, quelles seraient les priorités à reprendre dans le futur PON en termes d'actions et de publics cibles ?

- **OS1 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale**

Priorités en termes d'actions	Cette priorité concerne en 2014-2020 l'accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi et l'aide à la mobilité géographique. Un accompagnement global individualisé des jeunes est prévu par les missions locales, notamment dans le cadre de la « garantie jeune » et l'allocation associée. <u>Nos suggestions :</u> ➔ Toutes les actions en amont de la mise en place d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi sont selon nous à intégrer dans la nouvelle programmation : temps de réunion sur la construction du projet, temps de recherche de partenaires, de repérage des profils pertinents pour constituer l'équipe projet...
--------------------------------------	---

³ Stratégie de Lutte contre la Pauvreté – GT n°4 « Accès aux droits et aux services – lutte contre le non-recours », février 2018.

	➔ Les actions situées en aval telles que l'évaluation du projet sont aussi à intégrer dans les actions éligibles pour mesurer l'impact et l'efficacité du projet réalisé. ➔ Les actions d'ingénierie visant à la création de nouveaux parcours d'insertion et de formation pourraient être rajoutées dans les actions éligibles (appui aux structures).
Priorité en terme de public cible	Les publics cibles prévus dans la précédente programmation peuvent être repris : demandeurs d'emploi et personnes inactives, notamment les jeunes et les seniors, les moins qualifiés, les femmes en congé parental ou sortant de congé parental, les personnes confrontées à la récurrence du chômage, les personnes en activité réduite subie, les publics habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville à la recherche d'un emploi.
Bénéficiaires visés par ces actions	<u>Nos suggestions :</u> ➔ Les associations et fondations pourraient être nommées dans la liste des bénéficiaires pour 2021-2027 puisqu'elles sont déjà bénéficiaires de cette priorité d'investissement.
Indicateurs	<i>Indicateurs de réalisation communs concernant les participants</i> ☐ Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée ☐ Chômeurs de longue durée ☐ Personnes inactives ☐ Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants Indicateurs communs de résultat immédiats concernant les participants : ☐ Participants engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation ☐ Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation ☐ Participants obtenant une qualification au terme de leur participation ☐ Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation Indicateurs communs de résultat à plus long terme pour les participants : ☐ Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation ☐ Participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation

- **OS5 : promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous**

Priorités en termes d'actions	Les actions de la précédente programmation peuvent être reprises dans leur intégralité : - Développement d'actions de prévention du décrochage scolaire : actions de repérage des jeunes en risque de décrochage scolaire, appui au développement d'une école bienveillante et exigeante, actions de remobilisation scolaire, professionnalisation des équipes pour mieux accompagner les jeunes en risque de décrochage scolaire (absentéisme, pratiques d'exclusion, repérage des signes de décrochage....), mise en place d'alliances éducatives mise en réseau des professionnels, actions de découverte professionnelle, actions d'orientation vers la vie professionnelle pour les jeunes en situation de décrochage scolaire, classes-relais... <u>Notre suggestion :</u> ➔ les actions de prévention du décrochage scolaire auprès des jeunes à besoins spécifiques (dys, haut potentiel...) et la formation des équipes pour l'accompagnement de ce public devraient être intégrées, répondant totalement à l'objectif d'inclusion active et d'éducation. - Renforcement de l'ingénierie et de la mise en réseau : à reprendre Soutien à l'ingénierie notamment pour l'adaptation des enseignements et des pédagogies pour les publics fragilisés, mutualisation des outils et des pratiques pour permettre d'améliorer la construction des parcours de prévention du décrochage scolaire.
Priorité en terme de public cible	<u>Notre suggestion :</u> ➔ Comme explicité ci-dessus, pour permettre le cofinancement d'actions de prévention du décrochage scolaire à tous les niveaux de la scolarité des jeunes et pouvoir interagir le plus en amont possible des difficultés scolaires des jeunes, nous recommandons que les principaux groupes cibles des actions de prévention du décrochage scolaire soient « les jeunes en risque de décrochage à partir de l'enseignement primaire / de 1^{er} degré ».
Indicateurs	<i>Indicateurs de réalisation communs concernant les participants</i> ☐ Nombre de jeunes de moins de 25 ans, scolarisés, participant à des actions de prévention du décrochage scolaire (primaire, collège, lycée) ☐ Nombre de jeunes de moins de 25 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville Indicateurs communs de résultat immédiats concernant les participants : ☐ Nombre de participants en formation ou en études à l'issue de l'intervention

- **OS7 : favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, améliorer l'aptitude à occuper un emploi**

Priorités en termes d'actions	Cette priorité concerne en 2014-2020 l'accompagnement renforcé (identification des besoins, levée des freins professionnels et sociaux à l'emploi), l'orientation, la formation et l'accompagnement des jeunes très désocialisés. L'amélioration de l'ingénierie de parcours est une action éligible (élaboration d'outils d'ingénierie des parcours qui formalisent les démarches, les méthodes en matière d'orientation des publics, de partage de diagnostics, de sécurisation des étapes du parcours d'articulation entre accompagnement social et professionnel. <u>Nos suggestions :</u> ➔ Toutes les actions en amont de la mise en place d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi sont selon nous à intégrer dans la nouvelle programmation : temps de réunion sur la construction du projet, temps de recherche de partenaires, de repérage des profils pertinents pour constituer l'équipe projet... ➔ Les actions situées en aval telles que l'évaluation du projet sont aussi à intégrer dans les actions éligibles pour mesurer l'impact et l'efficacité du projet réalisé. ➔ Les actions d'ingénierie visant à la création de nouveaux parcours d'insertion et de formation sont à garder dans les actions éligibles (appui aux structures). Il serait intéressant de rajouter aussi toute action permettant de lever les freins périphériques telle que l'aide à la mobilité, à l'hébergement et à la garde d'enfants. ➔ Les actions comportant un accompagnement social préalable, permettant de gagner la confiance des bénéficiaires, pourraient être retenues dans la mesure où celles-ci sont une première étape vers une resocialisation et l'insertion. Lorsque celles-ci sont anonymisées, les règles de suivi pourraient être plus souples, de type « appui aux structures ».
Priorité en terme de public cible	Les publics cibles prévus dans la précédente programmation peuvent être repris : toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable : par exemple, compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants, personnes en situation de handicap, personnes déjà inscrites dans un parcours d'insertion, notamment dans une structure de l'IAE... Les personnes bénéficiaires de minima sociaux présentent généralement ces caractéristiques cumulées mais d'autres catégories de personnes en situation ou menacées de pauvreté sont également visées, dès lors qu'elles cumulent des freins professionnels et sociaux d'accès à l'emploi.

Bénéficiaires visés par ces actions	<u>Notre suggestion :</u> → Les associations et fondations pourraient être nommées dans la liste des bénéficiaires pour 2021-2027 puisqu'elles sont bénéficiaires de cette priorité d'investissement.
Indicateurs	<i>Indicateurs de réalisation communs concernant les participants</i> ☐ Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée ☐ Chômeurs de longue durée ☐ Personnes inactives ☐ Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants
	Indicateurs communs de résultat immédiats concernant les participants : ☐ Participants engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation ☐ Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation ☐ Participants obtenant une qualification au terme de leur participation ☐ Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation
	Indicateurs communs de résultat à plus long terme pour les participants : ☐ Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation ☐ Participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation

Sur les aspects techniques

Trois problématiques techniques nous paraissent prioritaires à solutionner dans la prochaine programmation. Nous vous invitons aussi à lire aussi notre annexe 3 « Note simplification FESI » qui reprend l'ensemble de nos observations sur la gestion des fonds structurels européens et les solutions que nous proposons :

- La lenteur des procédures met en péril la stabilité financière de toutes les structures qui bénéficient de fonds FESI : une systématisation des avances et des instructions de bilans dans l'année qui suit le dépôt de celui-ci, est essentielle pour sécuriser les paiements des subventions. En tant que membre actif du groupe FSE du Mouvement associatif, nous soutenons la démarche de la DGEFP de réfléchir collectivement à la création d'un fonds d'avance de trésorerie en amont de la future programmation 2021-2027.
- Certains de nos projets consistent en un accompagnement purement social et anonymisé de levée des freins périphériques à l'emploi.
Nous nous sommes heurtés aux obligations de suivi administratif des bénéficiaires qui étaient en inadéquation avec nos modalités d'accueil de familles ou de jeunes en très grande précarité. Les modalités d'échange, autour d'un repas par exemple, ne pouvaient pas être formalisées – sous peine de drastiquement affecter le fonctionnement du dispositif, ou d'en éloigner les bénéficiaires, justement présents grâce au caractère non-formel de l'accompagnement.
Nous appelons au développement d'appels à projet dans lesquels l'évaluation par bénéficiaire serait assouplie pour ne pas être un frein au lancement de certaines opérations innovantes et génératrices d'un mieux-être social et/ou économique.

- Enfin, plusieurs facteurs nous conduisent à devenir co-partenaires dans un projet : certains appels à projets nationaux imposent un partenariat, le contexte économique nous incite fortement à mutualiser les coûts ou encore la logique de parcours d'accompagnement, encouragée depuis le début de la programmation 2014-2020, induit aussi d'expérimenter à plusieurs acteurs des solutions innovantes pour une meilleure inclusion sociale.
Or, le cadre juridique actuel du PON ne permet pas d'avoir de cofinancements via le paiement à un chef de file qui redistribuerait ensuite aux autres porteurs de projets, à l'instar du programme Interreg et des programmes opérationnels régionaux (POR) qui permettent la constitution du projet en chef de file. Nous suggérons d'envisager cette possibilité de dépôt à plusieurs partenaires pour la prochaine programmation 2021-2027 en référence à l'article 2 du décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 qui permet de présenter un projet sous couvert d'une convention chef de file.

Qui sommes-nous ?

La Fondation Apprentis d'Auteuil est une fondation reconnue d'utilité publique, engagée depuis 150 ans pour la prévention et la protection de l'enfance.

De nombreux programmes d'accueil, d'éducation, de prévention du décrochage scolaire, de formation professionnelle et d'insertion sont développés en France métropolitaine et dans les DOM: crèches, établissements scolaires, classes-relais, maisons pour enfants à caractère social (MECS), internats éducatifs et scolaires, accompagnement et formation par l'apprentissage, centres de formation continue, Toulins pour l'aide à l'insertion des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, lieux d'accueil et d'hébergement...

Près de 27 000 jeunes et plus de 5 000 familles sont accompagnés chaque année dans leur éducation, leur remobilisation scolaire et/ou leur insertion professionnelle.

Notre fondation reconnue d'utilité publique investit et innove constamment pour accompagner des jeunes sur des parcours souvent longs, allant de leur plus jeune âge jusqu'à leur entrée dans la vie active.

Dans le cadre de la remobilisation scolaire, de l'accompagnement vers l'apprentissage et de l'aide à insertion professionnelle des 16-25 ans, les collaborations sont nombreuses avec les institutions publiques nationales, notamment dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences 2018-2022 (PIC 100% inclusion, PIC prépa apprentissage et PIC repérage des invisibles).

Le soutien financier via les FESI nous a ainsi d'accompagner plus de 15 000 jeunes depuis le début de la programmation 2014-2020 : cet appui financier a été un levier majeur pour le développement de nos dispositifs en France et dans les DOM, pour en améliorer le suivi opérationnel et en mesurer l'impact en terme de remobilisation scolaire et/ou d'insertion vers un emploi, un apprentissage ou une formation.

Nos annexes 1 « note DS FESI » et 2 « Note insertion FESI » détaillent plus avant les actions de prévention du décrochage scolaire et d'aide à l'insertion que nous menons actuellement.